



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le vingt-huitième jour de novembre deux mille douze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7717-11-2012 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- 5.a) Rapport d'activité du préfet
- 8.7 Demande de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, taxes spéciales

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7718-11-2012 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2012 a été courriellé à chacun des maires le 7 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7719-11-2012 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2012 a été courriellé à chacun des maires le 7 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait les suivis des procès-verbaux du 3 et 9 octobre 2012.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2012.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7720-11-2012 TNO

Approbation des listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 0,00 \$
Comptes payés, pour un total général de 30 164,69 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 OCTOBRE 2012

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 octobre 2012* au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7721-11-2012 TNO

Calendrier des séances 2013 des TNO

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE établisse le calendrier de ses séances prévues en 2013 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, lesquelles auront lieu dans la salle de conférences du centre administratif de la MRC, aux jours et aux heures suivants :

Date	Heure
Lundi, 21 janvier	19 h 15
Lundi, 11 février	19 h 15
Lundi, 11 mars	19 h 15
Mardi, 8 avril	19 h 15
Lundi, 13 mai	19 h 15
Lundi, 10 juin	19 h 15
Lundi, 8 juillet	19 h 15
<i>Pas de séance en août</i>	---
Lundi, 9 septembre	19 h 15
Mardi, 15 octobre	19 h 15
Mercredi, 27 novembre	19 h 15
Lundi, 9 décembre	19 h 15

Et, également, une séance extraordinaire aura lieu le lundi 9 décembre 2013, à 19 h 00, dans la salle de conférences du centre administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7722-11-2012 TNO

Modification à la résolution n° 7590-07-2012 TNO *Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux d'empierrement sur la route Saint-Joseph-des-Monts*

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger l'article 4 de la résolution numéro 7590-07-2012 TNO titrée *Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux d'empierrement sur la route Saint-Joseph-des-Monts*;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné à l'article 4 de la résolution numéro 7590-07-2012 TNO ce qui suit :

suite à l'émission du certificat du MDDEP, autorise DESSAU inc. à procéder par appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé, elle-même, à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'empierrement sur une partie de la route Saint-Joseph-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge l'article 4 de la résolution numéro 7590-07-2012 TNO titrée *Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux d'empierrement sur la route Saint-Joseph-des-Monts*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7723-11-2012 TNO

Plan d'intervention en infrastructures routières locales

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a pris connaissance des modalités d'application du *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un *Plan d'intervention en infrastructures routières locales*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme *Plan d'intervention en infrastructures routières locales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7724-11-2012 TNO

Soumission retenue entretien hivernal de la route Saint-Bernard-des-Lacs

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour l'entretien hivernal d'une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs, à partir de la jonction de la route 299 jusqu'à une distance de 100 m dépassant la résidence portant le numéro d'immeuble 17, pour 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a invité quatre entrepreneurs à soumissionner, soit :

A.R.M. Déneigement (Armande Synett)
Les entreprises T.M.J. inc.,
Sablière et Déneigement Lafontaine,
M. Marco St-Laurent ;

CONSIDÉRANT QU'un seul entrepreneur a répondu à l'appel d'offres, soit

A.R.M. Déneigement (Armande Synett), au coût de 8 500 \$, plus taxe, par année ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne la soumission de A.R.M. Déneigement (Armande Synett), au coût de 8 500 \$, plus taxe, par année, pour effectuer l'entretien hivernal d'une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs, à partir de la jonction de la route 299 jusqu'à une distance de 100 m dépassant la résidence portant le numéro d'immeuble 17, pour l'année 2012-2013 et 2013-2014;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à préparer et signer un contrat avec A.R.M. Déneigement (Armande Synett) à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7725-11-2012 TNO

Pacte rural, projet *Pacte de persévérance scolaire - MRC Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le dernier paragraphe de la résolution numéro 7285-11-2011 TNO titrée *Pacte rural, projet Pacte de persévérance scolaire - MRC Haute-Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est accordée à l'École de cirque de Gaspé pour le projet *Pacte de persévérance scolaire - MRC Haute-Gaspésie*;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit changer le nom du bénéficiaire pour celui de la Commission scolaire Chic-Chocs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC

DE LA HAUTE-GASPESIE modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 7285-11-2011 TNO titrée *Pacte rural, projet Pacte de persévérance scolaire - MRC Haute-Gaspésie* de la manière suivante :

... accorde une aide financière, non remboursable, de 375 \$, à la Commission scolaire Chic-Chocs, pour le projet Pacte de persévérance scolaire – MRC Haute-Gaspésie, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 des Territoires non organisés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7726-11-2012 TNO

Règlement avec la SÉPAQ, remboursement de taxes

CONSIDÉRANT l'entente intervenue du 13 juillet 2012 entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la SÉPAQ afin de corriger la valeur du gîte du Mont-Albert à 3 750 000 \$ pour les rôles triennaux de l'évaluation foncière pour les années 2010 à 2012 et 2013 à 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette décision, la MRC doit rembourser 7 735 \$ à la SÉPAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la SÉPAQ accepte de ne pas réclamer les intérêts sur ce montant;

CONSIDÉRANT QUE la SÉPAQ est disposée à attendre aux prochains comptes de taxes pour appliquer le crédit de 7 735 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. appliquera le crédit de 7 735 \$ sur les prochains comptes de taxes 2013 de la SÉPAQ ;
2. annule les intérêts sur ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ, il est résolu de lever la séance à 19 h 20.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».